

Communiqué de presse

Lundi 22 mars 2021

SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42



Qualité de l'air : la Ville s'engage contre la pollution liée au chauffage au bois

La Ville de Grenoble fait de la qualité de l'air une de ses priorités. Or la première source d'émission de particules fines sur notre territoire provient de la mauvaise combustion du bois (de cheminée et des déchets verts).

Le meilleur moyen de lutter contre ces émissions ? Choisir un appareil performant et récent, bien l'entretenir et porter attention au type de combustible. A Grenoble, on estime le nombre d'appareils au bois à 2100, dont la moitié serait «non performante». Les travaux de remplacement reviennent à environ 5000€ par foyer.

En complément de la prime Air Bois de Grenoble Alpes Métropole (1600€ majoré de 400€ sous conditions de ressources) et du dispositif «Ma Prime Rénov'» de l'Etat, la Ville souhaite apporter sa contribution à la démarche.

Ainsi, la Ville va apporter dès l'automne 2021 une aide financière qui complètera les dispositifs de la Métropole et de l'Etat afin notamment de garantir la gratuité totale du changement d'appareil pour les ménages modestes et très modestes.

De plus, en lien avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), la Ville souhaite mobiliser les agent-es, moyens et équipements municipaux de proximité pour aller au plus près des habitant-es concerné-es et les accompagner au mieux dans leur transition énergétique. En lien avec la Métropole, il s'agira de construire un plan de communication complet et adapté au public visé. Ce plan de communication aura pour objectif de faire connaître les aides, d'inciter les ménages à s'équiper de dispositifs performants, de partager les bonnes pratiques qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Objectif ? Viser 100% de changement des dispositifs non performants à Grenoble en 5 ans et éradiquer ainsi cette source importante de pollution de l'air sur la commune.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et à l'Urbanisme, déclare : « *La qualité de l'air est une problématique centrale dans les grandes villes. A Grenoble, pas moins de 145 décès par an seraient dû à la pollution de l'air et des milliers de Grenoblois-es souffrent d'asthme ou de troubles respiratoires. Il nous faut agir sur un maximum de leviers afin de permettre à tous et toutes de respirer un air sain. L'aide financière qui sera proposée au Conseil municipal est une mesure de justice sociale et environnementale. L'aide apportée par la Ville permettra en effet aux ménages les plus modestes de changer leur appareil de chauffage au bois sans frais. Il est également primordial de faire connaître les aides existantes à l'ensemble des foyers concernés afin de supprimer l'intégralité des dispositifs non performants et donc dangereux pour la santé d'ici 5 ans.* »